COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 AVRIL 2013

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - CUVILLIER - CARPENTIER - BRUEZ – MASSON – WIART – MERCIER
MMes CACHEUX – COQUART – LAGEAT - COUVREUR
ABSENTS EXCUSES : MR LAUDE – MME CATTIAUX
ABSENT : Mr LECHAPTOIS

1°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 :

A - Vote du budget :

Il s'équilibre en recettes et dépenses :
- section de fonctionnement : 737 688 €
- section d'investissement : 506 111 €

B – Attributions de fonctionnement aux établissements scolaires :

Le Maire expose que le vote par la CCM d'une dotation de solidarité rurale d'un montant de 19980 euros permet de dégager des ressources dont il souhaite faire bénéficier prioritairement les enfants de la commune.

* Vote de la somme allouée aux enfants inscrits en maternelle et en primaire à l'école Victor Hugo, au titre des fournitures scolaires :

Le Maire indique qu'à la demande de la Directrice de l'école Victor Hugo la Commission des Finances a décidé de porter à 45 euros au lieu de 41 euros la somme allouée par élève, il propose quant à lui de porter cette somme à 50 euros par élève.
Il est rappelé que la totalité des dépenses de fonctionnement du groupe scolaire public est prise en charge par le budget communal.

Proposition acceptée à l'unanimité

* Vote de la participation financière AEP Saint Joseph :

- *école maternelle :*

Le Maire rappelle qu'une participation financière est versée aux enfants résidant dans la commune et que celle-ci est égale à celle accordée aux élèves de l'école Victor Hugo.
Dans un souci d'équité, le Maire propose de fixer également à 50 euros la somme allouée aux élèves de l'école maternelle Saint Joseph.

- *école primaire*

Le Maire rappelle par ailleurs que conformément à la Loi, la commune est tenue de verser une participation obligatoire pour les enfants de la commune, participation équivalente à leur coût dans le public.
Cette participation s'élève pour 2013 à la somme de 197,92 euros par élève.

Il précise que régulièrement l'établissement scolaire sollicite une augmentation de cette participation.
Il propose donc de porter cette dernière à la somme de 270 euros par élève, somme qui sera revalorisée chaque année comme antérieurement.

Propositions acceptées à l'unanimité.

C - vote des subventions aux associations :

Le maire indique que certaines associations n'ont pas sollicité de subvention, que celle-ci ne sera versée qu'après réception de la demande.

	2012	2 013
Mémoire et Patrimoine de Bourlon	600	600
Secours Populaire Francais	31	31
Les Mômes de l'Ecole Victor Hugo	850	300
Institut Pasteur de Lille	31	31
Assoc. Départ. des A.C. Résistants du PdC	31	31
Centre de recherche sur le cancer	31	31
Union des DDEN de Marquion	100	100
Ass. Socio culturelle USEP Ecole publique (COOP)	400	400
Comité des Fêtes	3 100	3100
Associations Sports et Loisirs	0	0
Union Amicale Cycliste	0	0
Anciens et Anciennes élèves de l'Ecole Publique	800	800
Anciens Combattants (39-45 et A.F.N.)	450	450
Association Sportive de Bourlon	4 000	4000
La Clé des Chants	0	400
Association Musicalement vôtre	100	100
Association des S/Officiers de réserve de Cambrai (journée Armée J)	500	500
Les Donneurs de Sang Bénévoles	150	150
Nouveau Planning Familial du Cambrésis	31	31
Chambre des Métiers du Nord	100	75
Association ABIGAEL		150
Les médaillés militaires	31	0
PEP 62 - Action sociale individualisée	31	31
Rock in Bourlon	100	150
Association de prévention routière		31
Club du Muguet	350	250
AEP Saint Joseph maternelle	861	1250
AEP Saint Joseph primaire	7 263	9450
TOTAL	**19 941**	**22442**

Adoption du budget à l'unanimité

2°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Sur proposition de Mr le Maire, l'assemblée reconduit les taux appliqués en 2012, soit :

- Taxe d'habitation : 10,90%
- Taxe foncière (bâti) : 14,96%
- Taxe foncière (non bâti) : 51,25%

3°) QUESTIONS DIVERSES :

- Commerce de proximité : Le Maire indique à l'assemblée que les époux Guison abandonnent leur projet d'exploitation du futur commerce de proximité. Il précise que le Groupe Carrefour recherche un nouveau candidat.

- Plan Local d'Urbanisme :

* Le Maire indique avoir reçu de nouvelles conclusions de la part du Conseil des époux Leleu. La commune dispose d'un délai d'un mois pour adresser sa réponse au Tribunal Administratif

* Il précise qu'un investisseur immobilier va être contacté.

- Gare autoroutière de Fontaine Notre Dame : Le Maire indique avoir reçu de la SANEF une demande d'avis concernant un projet d'arrêté relatif à la dépose de l'auvent de la gare située au PR 29+314 de l'autoroute A2. L'assemblée émet un avis favorable.